

# **GUIDE PRATIQUE DE L'OIB AMÉRICAINE**

Quelques renseignements pratiques sur l'histoire, les raisons d'être, les épreuves spécifiques et l'organisation du Baccalauréat OIB américaine

## **L'OPTION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT FRANÇAIS**

### **I. Un peu d'histoire**

En 1981 le gouvernement français a créé les Sections Internationales qui préparent des élèves bilingues à l'Option Internationale du Baccalauréat français (l'OIB). Il existe deux versions anglophones de l'OIB, l'une britannique et l'autre américaine. L'enseignement et l'évaluation des épreuves spécifiques se font dans le respect des traditions pédagogiques de chaque pays. Les sections internationales reposent sur le principe de la coopération bilatérale. Elles sont gérées par le Ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (le MENESR) en coopération avec un état ou une organisation partenaire étrangère. Depuis 1981 le représentant côté américain de la coopération franco-américaine est le College Board. Fondé en 1900, cet organisme est reconnu par la France comme « une institution éducative de niveau national, composée de membres institutionnels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur » comme l'indique le MENESR dans la dernière Convention de coopération avec le College Board, signée le 7 juillet 2014.

### **II. Les raisons d'être du Baccalauréat OIB**

A l'origine, ce baccalauréat s'adressait surtout aux élèves étrangers résidant en France au moment de terminer leurs études secondaires, leur permettant d'obtenir un diplôme reconnu à la fois par la France et par le pays partenaire. Au fil du temps, les élèves des Sections Internationales se sont diversifiés et aujourd'hui la majorité d'entre eux ont la nationalité française ou une double nationalité. Ces élèves, du primaire jusqu'en Terminale deviennent bilingues grâce aux programmes de littérature et d'histoire géographie enseignés par des professeurs « locuteurs natifs » à un niveau comparable à celui du pays partenaire. Le baccalauréat OIB est devenu une preuve de bilinguisme et de biculturalisme, préparant de jeunes bilingues français, binationaux et étrangers à jouer un rôle important dans tous les domaines internationaux. La France a été le premier pays à offrir un enseignement bilingue de cette qualité au sein de son système national d'examens d'admission à l'enseignement supérieur.

### III. Les épreuves spécifiques des disciplines de l'option internationale

Les deux disciplines enseignées en anglais dans les sections internationales anglophones sont celles qui sont le plus étroitement liées à la langue et à la culture: la langue littérature et l'histoire géographie. Elles donnent lieu à des épreuves spécifiques écrites et orales qui ont la même validité que toutes les autres parties du baccalauréat général. Les coefficients élevés de ces épreuves récompensent le niveau linguistique bilingue, les connaissances approfondies acquises en histoire géographie et en littérature, ainsi que le travail supplémentaire nécessaire pour réussir un Baccalauréat OIB. Les deux disciplines qui constituent l'option internationale ne s'ajoutent pas aux disciplines du baccalauréat général, mais s'y substituent. Les épreuves de langue littérature de l'OIB remplacent celles de la première langue vivante et les épreuves d'histoire géographie de l'OIB, celles évaluées en français.

#### Coefficients

Langue littérature	Ecrit	Oral	Histoire géographie	Ecrit	Oral
Série L	6	4		4	4
Série ES	5	4		5	4
Série S	5	4		3	4

### IV. Contenu et déroulement des épreuves spécifiques

Les candidats subissent une épreuve écrite de quatre heures et une épreuve orale de 15 minutes pour l'histoire géographie et de 30 minutes pour la langue littérature.

Le programme de langue littérature comporte 13 œuvres en anglais, étudiées pendant les deux dernières années du lycée. Pour l'examen écrit, le candidat a le choix entre trois options. La première option comporte la rédaction de deux essais, chacun traitant d'une question parmi les quatre proposées. L'élève doit répondre en comparant les procédés stylistiques et les thèmes de deux œuvres du programme. La deuxième option comporte la rédaction d'un essai et d'un commentaire composé sur un texte hors programme et la troisième option comporte la rédaction d'un essai et d'un sujet d'invention.

En histoire géographie, le programme est élaboré en conjonction avec l'Inspecteur Général français en charge de l'OIB américaine. L'enseignement est bilingue: souvent l'histoire est enseignée en anglais et la géographie en français.

Les épreuves orales dans les deux disciplines sont conduites par un enseignant examinateur. Un Inspecteur Général Délégué nommé conjointement par le MENESR et le College Board peut assister à ces épreuves orales afin d'harmoniser la notation et les pratiques des examinateurs. Il existe deux

Inspecteurs Délégués pour chaque discipline de l'OIB américaine.

La durée de l'épreuve orale de langue littérature, ainsi que le temps imparti aux candidats pour préparer celle-ci, est de 30 minutes. L'oral se divise en deux parties de 15 minutes chacune: un commentaire de dix minutes (ininterrompu par l'examineur) fait par le candidat sur un texte ou un poème tiré de l'une des trois œuvres du programme désignées pour cette partie: une pièce de Shakespeare, un roman ou un choix de poèmes. Ensuite le candidat peut, pendant 5 minutes, comparer un thème ou un procédé stylistique rencontré dans le texte à deux autres oeuvres du programme. Dans la deuxième partie de l'oral, l'examineur ouvre une discussion destinée à sonder les connaissances du candidat en posant des questions sur 5 ou 6 autres œuvres du programme.

En histoire géographie, l'épreuve orale dure 15 minutes et la préparation 20 minutes. Le candidat choisit de répondre à une question soit d'histoire, soit de géographie, tirée au sort. Il peut refuser la première question et en prendre une autre. Il fait une présentation (ininterrompue) d'environ 7 minutes. Ensuite, l'examineur interroge l'élève sur d'autres thèmes du programme.

#### **IV. Le rôle des Inspecteurs Généraux Délégués**

Les inspecteurs délégués américains, deux en langue littérature et deux en histoire géographie travaillent sous l'égide du MENESR et de l'Inspection Générale, pour veiller au bon fonctionnement du Baccalauréat OIB américaine. Ils travaillent en collaboration étroite avec les Inspecteurs Généraux et les Coordinateurs des deux disciplines et sont responsables des tâches suivantes:

a) le choix et la validation des sujets des épreuves spécifiques du Baccalauréat OIB en conjonction avec l'Inspection Générale et le SIEC, b) la nomination des examinateurs correcteurs aux épreuves écrites et orales, c) l'harmonisation des notes des épreuves écrites et orales, d) l'observation des épreuves orales, e) l'organisation des activités suivantes:

1) en octobre: une réunion à Paris des chefs d'établissements, responsables de sections américaines et enseignants venus de France, des Etats-Unis et ailleurs pour évaluer le baccalauréat précédent et préparer le suivant, débattre des changements dans les programmes, former les enseignants, parfaire les outils d'évaluation;

2) au courant de l'année: des stages de formation professionnelle et, selon les demandes, visites des sections nouvelles, de concert avec l'Inspection Générale et Régionale pour donner et observer des cours, discuter de l'organisation de la section, faire passer des oraux bancs, répondre aux questions, aider dans l'organisation des cours, rencontrer l'administration, les parents, les élèves, être utile.

**Il est indispensable que les enseignants de langue littérature et d'histoire**

**géographie de Première et de Terminale OIB de toutes les sections internationales américaines se rendent chaque année aux réunions d'octobre à Paris afin:**

**a) d'assister aux discussions avec l'Inspection Générale de l'Education Nationale ;**

**b) de participer aux votes concernant les changements de programmes ;**

**c) de prendre part aux différents exercices de formation professionnelle: élaboration et interprétation des grilles d'évaluation, discussion de méthodes pédagogiques, correction commune de copies et d'oraux blancs.**

**C'est à cette seule condition que ces enseignants pourront bien préparer leurs élèves aux épreuves spécifiques écrites et orales du baccalauréat OIB et éventuellement faire partie du vivier de correcteurs - examinateurs de celles-ci.**

## **V. L'élaboration des sujets des épreuves spécifiques**

Le SIEC sollicite, de la part de chaque Section Internationale américaine des propositions de sujet pour le Baccalauréat OIB.

### **Langue & littérature**

Un sujet de langue et littérature comporte: a) deux textes inconnus (un poème et un passage en prose de 40 lignes maximum) pour le commentaire littéraire, b) quatre sujets de rédaction et c) un sujet d'écriture d'invention.

Les questions sont des sujets de rédaction, accompagnés ou non d'une citation, ayant trait à des thèmes et des procédés stylistiques mais non à des œuvres particulières.

Le programme de littérature pour chaque section internationale américaine n'est pas identique. Six des 13 œuvres sont adoptées de manière collégiale, lors des réunions annuelles au mois d'octobre à Paris. On les nomme "Core works". Mais chaque section est libre de choisir les sept œuvres restantes, tout en respectant les catégories suivantes:

a) une pièce de Shakespeare, b) trois romans allant du XIXème au XXIème siècles, c) deux pièces de théâtre des mêmes périodes historiques, d) deux groupes de poèmes, e) trois œuvres de pays autres que les Etats-Unis ou l'Angleterre, en traduction ou non, f) deux essais

En histoire géographie chaque section internationale doit faire parvenir au SIEC deux sujets complets comportant un sujet d'histoire et un sujet de géographie, sous forme d'essais à rédiger, d'analyse de documents ou de croquis à analyser.

## **VI. Le déroulement des épreuves spécifiques orales et les responsabilités des chefs de centre d'examen pour l'OIB américaine**

Une collaboration étroite entre le chef de l'établissement français et les inspecteurs américains ainsi que les examinateurs correcteurs est essentielle pour le bon déroulement des épreuves spécifiques.

Les coordinateurs de langue littérature et d'histoire géographie, aux Etats-Unis et en France, affectent les correcteurs et examinateurs à différents centres pour les épreuves spécifiques écrites et orales du Baccalauréat OIB. Ils transmettent leurs propositions au chef d'établissement du lycée Rochambeau à Washington D.C. pour les centres d'examen en Amérique du Nord, au coordinateur pour les centres d'examen en France ou en dehors de l'Amérique du Nord. Actuellement, M. Giovento, proviseur de L'Ecole Jeannine Manuel de Lille occupe cette fonction. Il assure la liaison avec le SIEC qui valide toutes les propositions et envoie les convocations aux correcteurs de l'épreuve écrite. Ce sont les Rectorats des différents centres d'examen OIB qui sont chargés d'établir les convocations pour les épreuves orales.

es correcteurs de l'écrit ne peuvent pas corriger les copies de leurs propres élèves, bien sûr. La corrections de l'écrit se font sur la plateforme Viatique et les notes de cette épreuve, harmonisées par les Inspecteurs Délégués tout au long de la période de correction sont validées après par chaque Rectorat.

Les examinateurs à l'oral ne peuvent pas interroger les élèves de leur établissement d'origine. Ils se déplacent donc dans les différents centres d'examen d'OIB américaine en France, en Amérique du Nord et dans les centres d'examen oral d'autres pays tels que L'Afrique du Sud, l'Irlande ou l'Asie: Hong Kong et Shanghai.

## **VI. L'organisation des épreuves orales**

L'organisation des épreuves orales, à prévoir et à afficher au moins 15 jours avant la fin de cours, se fait conjointement par le chef d'établissement, le responsable de la section internationale américaine et l'inspecteur délégué américain.

Pour chaque centre d'examen, il faut prévoir une grande salle de préparation pour les candidats et une salle pour chaque examinateur. Un surveillant accueille dans la salle de préparation les candidats ayant au préalable reçu leur sujet de l'examineur. La durée de la preparation est de 30 minutes pour la langue littérature et de 20 minutes pour l'histoire géographie. Le surveillant fait signer une feuille de presence aux candidats après avoir vérifié leur convocation et pièce d'identité, veille à ce que tous les effets personnels autre qu'une trousse

à stylos soit mis au fond de la salle et que les élèves aient du papier brouillon. L'usage des dictionnaires est interdit.

### **Le planning des épreuves orales**

Pour l'épreuve de langue littérature (30 minutes de préparation, 30 minutes d'interrogation), il est souhaitable que l'examineur interroge un maximum de 10 candidats par jour.

Pour l'épreuve d'histoire géographie (20 minutes de préparation, 15 minutes d'interrogation) il est souhaitable que l'examineur interroge un maximum de 12 candidats par jour.

Il est conseillé de prévoir des plages horaires de 5 minutes avant et après l'oral dans les deux disciplines. Voir les planning ci dessous.

### **La préparation des salles d'interrogation orale**

Pour l'épreuve de langue littérature, le responsable de la Section américaine est chargé de remettre au chef de centre d'examen pour chaque salle d'interrogation orale: 1) le programme de littérature de la section, 2) un carton de livres avec : a) 3 exemplaires des trois œuvres dont sont tirés les passages pour le commentaire, b) au moins un exemplaire des autres œuvres du programme.

Chaque examinateur amènera des photocopies de passages et de poèmes à commenter et un exemplaire de la grille d'évaluation en anglais pour chaque candidat. En histoire géographie l'examineur amènera avec lui des questions d'histoire et de géographie à tirer au sort par les candidats.

Le chef de centre d'examen devra fournir à chaque examinateur a) un planning détaillé des épreuves orales avec le nom des candidats pour chaque jour, b) un exemplaire de la grille d'évaluation en français à remettre au centre d'examen à la fin des épreuves.

## **VII: Textes publiés dans le Bulletin Officiel fixant les programmes, les épreuves spécifiques et l'organisation de celles-ci:**

**Note de service n° 2015-192 du 16 novembre 2015** relative aux épreuves spécifiques de l'option internationale du baccalauréat — Langue et littérature

**Note de service n° 2005-167 du 24 octobre 2005** modifiée relative à l'organisation des épreuves spécifiques de l'option internationale du baccalauréat

### **Programme de langue et littérature américaines au lycée**

**Arrêté du 6 janvier 2015** fixant le programme de l'enseignement de langue et littérature américaines dans les sections internationales américaines conduisant au baccalauréat général, option internationale

**Note de service du 21 janvier 2015** fixant le programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature américaines — sessions 2015 et 2016

**Note de service du 17 mars 2016** fixant le programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature américaines — sessions 2017 et 2018

#### **Baccalauréat**

### **Programme d'histoire-géographie en classe de terminale.**

Arrêté du 2 octobre 2013 (annexe 4) fixant le programme d'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes terminales conduisant au baccalauréat général, option internationale

## PROPOSITION DE PLANNING POUR LES ÉPREUVES ORALES DE LITTÉRATURE

**Durée de la préparation : 30 minutes**

**Durée de l'épreuve : 30 minutes**

**Nombre maximum de candidats pour chaque examinateur par jour : 10**

5 mn pour : vérifications, indications, signature	Préparation 30 minutes	Épreuve 30 minutes	5 mn pour : appréciations notation	Note	NOM	Série	ÉMARGEMENT
08h25 - 08h30	08h30 - 09h00	09h05 - 09h35	09h35 - 09h40		Candidate#1		
09h00 - 09h05	09h05 - 09h35	09h40 - 10h10	10h10 - 10h15		Candidate#2		
09h35 - 09h40	09h40 - 10h10	10h15 - 10h45	10h45 - 10h50		Candidate#3		
10h50 - 10h55	10h55 - 11h25	11h30 - 12h00	12h00 - 12h05		Candidate#4		
11h25 - 11h30	11h30 - 12h00	12h05 - 12h35	12h35 - 12h40		Candidate#5		
<b>LUNCH</b>							
14h00 - 14h05	14h05 - 14h35	14h40 - 15h10	15h10 - 15h15		Candidate#6		
14h35 - 14h40	14h40 - 15h10	15h15 - 15h45	15h45 - 15h50		Candidate#7		
15h10 - 15h15	15h15 - 15h45	15h50 - 16h20	16h20 - 16h25		Candidate#8		
16h25 - 16h30	16h30 - 17h00	17h05 - 17h35	17h35 - 17h40		Candidate#9		
17h00 - 17h05	17h05 - 17h35	17h40 - 18h10	18h10 - 18h15		Candidate#10		

**PROPOSITION DE PLANNING POUR LES ÉPREUVES ORALES D'HISTOIRE-  
GÉOGRAPHIE**

**(20 minutes de préparation/15 minutes d'interrogation)**

<b>Remise de « sujet »</b>	<b>Interrogation orale</b>	<b>Nom de l'examineur</b>
08h30	08h50 – 09h05	Candidat # 1
08h50	09h10 – 09h25	Candidat # 2
09h10	09h30 – 09h45	Candidat # 3
09h30	09h50 – 10h05	Candidat # 4
10h40	11h00 – 11h15	Candidat # 5
11h00	11h20 – 11h35	Candidat # 6
11h20	11h40 – 11h55	Candidat # 7
13h40	14h00 – 14h15	Candidat # 8
14h00	14h20 – 14h35	Candidat # 9
14h20	14h40 – 14h55	Candidat # 10
14h40	15h00 – 15h15	Candidat # 11
15h40	16h00 – 16h15	Candidat # 12
16h00	16h20 – 16h35	Candidat # 13